

4 CAST

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros

Siège social : Résidence Riviera Baie

240, Avenue Paul Cézanne

06700 SAINT LAURENT DU VAR

RCS ANTIBES : B.437.731.433

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 29 JUIN 2026

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE**

DEUXIEME DECISION :

L'Actionnaire unique, après avoir approuvé les comptes sociaux de l'exercice 2025, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 356.399 Euros, de la manière suivante :

1. Procéder à la distribution d'une somme de 160.000 Euros à prélever sur le résultat de l'exercice 2025.

Monsieur Stéphane PILLOUD, propriétaire de 500 actions, touchera un dividende de 320 Euros par action.

Fixe la mise en paiement des dividendes à compter du 15 Juillet 2026, par chèque bancaire ou inscription au crédit du compte courant de l'associé unique de la société, au choix de ce dernier.

Le dividende est soumis pour les personnes physiques à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6% soit une taxation globale de 31, 40%. Le PFU s'applique de plein droit, à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

2. D'affecter le solde de l'exercice, soit la somme de 196.399 Euros au poste « AUTRES RESERVES ».

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice social 2024 :

Dividende total : 160.000 Euros

Revenus éligibles à abattement 160.000 Euros

Exercice social 2023 :

Dividende total : 160.000 Euros

Revenus éligibles à abattement 160.000 Euros

Exercice social 2022 :

Dividende total : 160.000 Euros

Revenus éligibles à abattement 160.000 Euros

Le Président

Monsieur Stéphane PILLOUD



4 CAST

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros

Siège social : Résidence Riviera Baie

240, Avenue Paul Cézanne

06700 SAINT LAURENT DU VAR

RCS ANTIBES : B.437.731.433

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE **DU 29 JUIN 2026**

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Et le Lundi 29 Juin à 15 Heures ,

Monsieur Stéphane PILLOUD, Actionnaire Unique et Président de la société 4 CAST, SAS au capital de 8.000 Euros divisé en 500 actions non numérotées de 16 Euros chacune a tenu la présente assemblée concernant les comptes de l'exercice social 2025.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations, la gestion et les comptes annuels de l'exercice social 2025, clos le 31 Décembre 2025, et sur les conventions éventuellement conclues lors de la même période, visées par l'article L.233-3 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2025,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées par l'article L227-10 et L.233-3 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

DEUXIEME DECISION :

L'Actionnaire unique, après avoir approuvé les comptes sociaux de l'exercice 2025, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 356.399 Euros, de la manière suivante :

1. Procéder à la distribution d'une somme de 160.000 Euros à prélever sur le résultat de l'exercice 2025.



Monsieur Stéphane PILLOUD, propriétaire de 500 actions, touchera un dividende de 320 Euros par action.

Fixe la mise en paiement des dividendes à compter du 15 Juillet 2026, par chèque bancaire ou inscription au crédit du compte courant de l'associé unique de la société, au choix de ce dernier.

Le dividende est soumis pour les personnes physiques à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6% soit une taxation globale de 31, 40%. Le PFU s'applique de plein droit, à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

2. D'affecter le solde de l'exercice, soit la somme de 196.399 Euros au poste « AUTRES RESERVES ».

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice social 2024 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Exercice social 2023 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Exercice social 2022 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

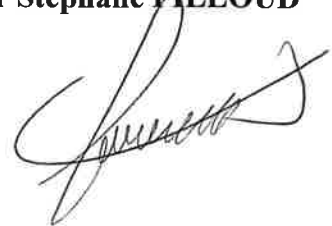
Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.

.....

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 Heures 30, par la signature du présent procès-verbal.

Le Président
Monsieur Stéphane PILLOUD



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 624	1 624		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	85 661	85 661		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 484 870	2 758 758	726 112	1 070 276
Autres immobilisations corporelles	445 107	265 986	179 121	143 295
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	1 795 046	50 000	1 745 046	1 058 301
Créances rattachées à des participations	351 203		351 203	351 203
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 758		19 758	19 433
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	6 183 269	3 162 029	3 021 240	2 642 508
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				113
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	915 304	10 630	904 674	700 853
Autres créances	390 388		390 388	917 041
Charges constatées d'avance	6 812		6 812	2 910
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	16		16	16
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 212 601		2 212 601	1 440 497
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	3 525 121	10 630	3 514 491	3 061 431
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	9 708 390	3 172 659	6 535 730	5 703 939

29/05/2025



Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 828 731	4 637 035
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	356 399	351 696
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 193 929	4 997 531
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	233 408	1 778
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	340 262	301 876
Dettes fiscales et sociales	349 927	235 731
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	334 000	
Autres dettes	84 204	167 023
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	1 341 801	706 408
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	6 535 730	5 703 939

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **6 535 730,39 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice** de **356 398,66 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Frais de recherche et développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **4 CAST** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes		
Afférents aux services autres		
TOTAL		

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Rémunération au titre des fonctions

Nature de la rémunération	Exercice N	Exercice N-1
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Valorisations des rémunérations variables pluriannuelles		
Valorisation des options attribués au cours de l'exercice		
Valorisations des actions attribuées gratuitement		

Opérations et engagements hors bilan

Engagements de crédit bail

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture	Prix d'achat résiduel
Terrain		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillages		
Autres		
TOTAL		

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et Ingénieurs	
TOTAL	